

Redynamisation de la filière café-cacao/Signature d'un accord de partenariat Caistab-Sotrader

Pour soutenir le développement de la filière

MZM

Libreville/Gabon

APRÈS avoir décliné ses ambitions de remettre la filière café-cacao sur les rails, le directeur général de la Caistab, Ismaël Ondias Souna, a validé avec succès, jeudi dernier, un retour concret de la filière café-cacao en paraphant un accord de partenariat avec le Coordinateur général de la Société de transformation et de développement rurale (Sotrader) Théophile Ogan-daga.

Le protocole de signature de ce partenariat s'est fait sous la supervision du coordinateur général du Programme graine, représentant l'Etat



Photo : MZM

Le DG de la Caistab, Ismaël Ondias Souna (bleu), et le Coordinateur général de la Sotrader, Théophile Ogan-daga (à-d) signant le partenariat qui les lie...

gabonais, Léandre Boulou-bou. Cet accord entre la Caistab et la Sotrader vise à soutenir, dans un délai court, le

développement de 3 000 hectares de plantations de café et de cacao par les coopératives agricoles opérant dans le cadre du Pro-



Photo : MZM

... en vue du développement de plantations café et cacao par les coopératives agricoles intégrées dans le cadre du Programme graine.

gramme Graine. Les deux organismes ont pris la décision de regrouper leurs forces pour permettre aux planteurs

gabonais d'assurer un avenir à cette filière agricole. "Cet accord est extrêmement important parce qu'il entre dans le cadre de la diversifi-

cation de l'économie gabonaise et va permettre la création et la réhabilitation de nouvelle plantation de café-cacao. De plus, on entre dans une nouvelle catégorie parce que les planteurs café-cacao vont pouvoir, à travers cet accord, avoir des cultures de café-cacao mais aussi des cultures associées telles que l'ananas et l'arachide», a indiqué Ismaël Ondias Souna. Ce partenariat prévoit également d'offrir un minimum de formation et des équipements agricoles à travers le territoire national. Depuis hier, les deux institutions travaillent d'arrache-pied pour mettre en place un comité de pilotage qui va gérer l'aspect technique et stratégique dudit partenariat.

Quatorzième session du Comité ministériel des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE)

Pour une position commune de la sous-région

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LA ville de Douala (Cameroun) a, récemment, abrité la 14e session du Comité ministériel des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays de la sous-région. A cette occasion, les ministres de l'Afrique centrale étaient invités à arrêter une position commune en vue de renouer le dialogue avec l'Union européenne dans le cadre de la conclusion, en octobre prochain, d'un accord de partenariat régional complet.

Ils n'ont pas oublié de prendre en compte le fait que le Cameroun avait pris, en 2007, la décision unilatérale de signer un accord intéri-

maire avec l'Union européenne qu'il a ratifiée en 2014. Ceci pour « éviter au Cameroun toute perturbation de ses exportations vers l'UE avant le 31 décembre 2007 », avait indiqué en ouverture des travaux, Louis-Paul Motaze, ministre camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. L'accord intérimaire signé entre le Cameroun et l'Union européenne dispose que ce pays accepte d'ouvrir son marché à concurrence de 80% des importations de l'Union européenne, sur une période de 15 ans.

A la rencontre de Douala, le gouvernement a dépêché deux experts de la question, les ministres Madeleine Berre (Commerce) et Régis Immongault (Économie), pour exposer la position du Gabon sur cette question.



Photo : Arislide Moussavou

Les ministres Madeleine Berre et... Régis Immongault ont représenté le Gabon à la réunion de Douala.

C'est-à-dire geler l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire prévu le 4 août 2016, dans l'attente de la rencontre de Libreville, programmée en juillet prochain.



Photo : Arislide Moussavou

A ce rendez-vous de Libreville, les six pays de la sous-région devraient arrêter une position commune. Car, au cas où l'Accord de partenariat économique (APE) ré-

gional n'est pas conclu le 4 août prochain, le Cameroun franchira seul cette étape. « Toutes les études réalisées dans la région montrent que sans mesures d'accompagnement, l'ouverture des marchés rend nos économies encore plus vulnérables, vue la conjoncture économique des plus sévères jamais connues dans la région », a indiqué à l'ouverture des travaux Pierre Moussa, président de la Commission de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac), négociateur en chef de l'APE.

Selon des simulations menées dans la sous-région, l'impact fiscal net de ce scénario d'ouverture est estimé à environ 4414 milliards de nos francs sur la période de démantèlement. Ce qui représente une moyenne an-

nuelle de 294 milliards de francs pour l'ensemble des pays.

A l'issue des retrouvailles de Douala, un consensus s'est dégagé sur l'idée de préparer un projet d'accord qui partirait de l'APE, signé par le Cameroun, en y intégrant plusieurs améliorations. Ce projet d'accord devra être validé par les ministres au début du mois de juillet à Libreville, puis soumis au président Ali Bongo Ondimba, désigné par ses pairs comme parrain des négociations. A lui, de le soumettre, à son tour, aux responsables européens comme étant la proposition de l'Afrique centrale à l'UE. En espérant que les négociations vont reprendre rapidement et pourront aboutir d'ici au 4 août 2016, date de l'entrée en vigueur de l'accord signé avec le Cameroun.

Gestion de la biodiversité/ 8è Congrès international des Rangers

Vers la création de l'association des Rangers africains

JM

Libreville/ Gabon

A l'issue des recommandations du 8è congrès international des Rangers, mandat a été donné au Gabon d'organiser le premier congrès des rangers africains en 2018. Ce congrès aura pour objectif de créer l'association internationale des rangers africains et l'organisation de la journée internationale célébrée chaque 31 juillet.



Photo : DR

Guy Songuet saluant Jonathan Jarvis, le directeur du national Park service des USA, lors du 100è anniversaire dudit parc. Photo de droite : Christian Mbina et Guy-Philippe Songuet ont représenté le Gabon.

de créer des partenariats. Le Gabon était représenté par Christian Mbina et Guy-Philippe Songuet de l'association des rangers du Gabon. Selon le secrétaire général des Rangers du Gabon, Guy Philippe Songuet, pour la première participation du Gabon à cette rencontre internationale pour la gestion des aires

protégées, mandat a été donné à notre pays d'abriter en 2018, le premier congrès des Rangers africains et la création de l'association des rangers africains.

" C'est une fierté et une opportunité pour notre pays d'être à l'avant-garde de la gestion de la biodiversité et des aires protégées. Outre, le secrétariat général des ran-



Photo : DR

gers en donnant le flambeau au Gabon d'organiser cet événement, a mis en exergue que l'Afrique est le continent le moins représentatif au sein de l'IRF alors que chaque pays dispose d'importantes aires protégées", a-t-il indiqué.

On dénombre 8 associations affiliées à l'IRF dont un consortium de 9 pays ratta-

chés à l'association sud-africaine The Game Rangers' Association of Africa (GRAA). Pour y faire face, il conviendrait que des pays se mettent ensemble pour réaliser en commun des zones de travail qui seraient placés dans un cadre juridique et institutionnel sécurisant pour toutes les parties prenantes. Il s'agit du concept

de l'internationalisation qui permet de partager les risques entre les différents pays et partenaires concernés par une problématique spécifique d'intérêt régional ou continental. Bien que porteur d'espoir pour l'Afrique, ce concept tarde à se mettre en place et cause un préjudice pour le continent dans la prise de décision des Rangers au niveau de l'IRF.

Sur le plan institutionnel, chaque pays africain devra mettre en place une association des rangers ; les associations des rangers devraient se fédérer par zone à travers le continent : zones Afrique centrale, zone Afrique de l'Ouest, zone Afrique du Nord, zone Afrique australe et zone Afrique du Sud. De ce fait, Chaque association doit adhérer dans la fédération de sa zone. Les fédérations constituent et organisent l'Association Internationale des rangers africains.